

Institut International  
des Assurances Yaoundé  
Republique du Cameroun

---

---

**COOPERATION AFRICAINE**  
**en**  
**MATIERE D'ASSURANCE et REASSURANCE**

Mémoire de Fin de d'Etudes en vue de L'Obtention  
du Diplôme d'Etudes Supérieures D'Assurances  
(D E S A)

---

**PRESENTE ET SOUTENU PAR:**  
**NDIAYE YOUBA**  
9<sup>e</sup> Promotion du Cycle  
Superieur de L'IIA

Sous la Direction de:  
**M. LAIBE WAPI FRANCIS**  
Directeur Administratif et Financier  
à la Caisse Nationale de Reassurance  
Cameroun

Jun 1990

DEDICACE

A feu mon père qui m'a de tout temps soutenu,

A mon fils qui vient de découvrir l'école,

A tous ceux qui sont épris de connaissance dans n'importe  
quel domaine que ce soit.

## AVANT PROPOS

En cette fin du XX<sup>e</sup> siècle, caractérisée par une crise endémique au niveau de toutes les activités économiques en général et celles des assurances en particulier, la concertation et la solidarité entre états et entre continents devient une nécessité absolue.

Aussi, à ce titre, notre thème : coopération africaine en matière d'assurance et de réassurance reste non seulement d'actualité, mais aussi de nécessité pour l'Afrique. Evidemment, ce thème a fait couler beaucoup d'encre. Il n'en demeure pas moins que notre souhait serait d'apporter à la construction de l'édifice déjà entreprise, notre contribution, si modeste soit-elle.

Nul n'étant parfait, nous présentons, aux lecteurs qui trouveront cette contribution insuffisante, pour faute de documentation, nos brillantes excuses.

Nous osons cependant espérer qu'elle aura sa place dans les annales de l'Institut International des Assurances de Yaoundé.

## REMERCIEMENTS

Nous ne saurions entamer ce sujet, sans réitérer nos remerciements, notre reconnaissance et notre profonde gratitude à notre Directeur de mémoire, Monsieur LAIBE WAPI Francis, pour sa disponibilité, ses conseils et directives.

Nos remerciements à tous ceux qui de près ou de loin, ont contribué à l'élaboration du présent document.

COOPERATION AFRICAINE EN MATIERE D'ASSURANCE ET DE

REASSURANCE

P L A N

INTRODUCTION

1ère PARTIE : LES FONDEMENTS ET LE COMMENT DE LA COOPERATION

\* CHAPITRE I : Les fondements

- Section 1 : Nécessité

- Section 2 : Les objectifs

\* CHAPITRE II : COMMENT COOPERER ?

- Section 1 : En matière d'assurance

- Section 2 : La coopération Internationale

2ème PARTIE : LES OBSTACLES A LA COOPERATION

\* CHAPITRE I : LES PROBLEMES D'ORDRE GENERAL

- Section 1 : Sur le plan historique

- Section 2 : Sur le plan législatif

- Section 3 : Sur le plan politique et économique

\* CHAPITRE II : LES PROBLEMES D'ORDRE TECHNIQUE

- Section 1 : En matière d'assurance

- Section 2 : En matière de réassurance

\* CHAPITRE III : PROBLEMES RELATIFS AU MAINTIEN DES MOYENS MIS EN PLACE.

\* CONCLUSION

## I N T R O D U C T I O N

Née en Europe par la pratique du "Prêt à la grosse aventure" au moyen âge, l'assurance, définie à l'époque comme une simple opération de spéculation, apparaît aujourd'hui comme une véritable industrie. Celà, grâce au long processus de développement qu'elle a subi par la réalisation dans les domaines de la science et de la technique, des XVIII<sup>e</sup> et XIX siècles des progrès industriels et agricoles.

En conséquence, nous pouvons avancer que l'industrie d'assurance est un produit de l'économie européenne. Née en Europe, elle est apparue en Afrique par les conquêtes coloniales. Pendant toute cette période, elle a été pratiquée par les soins de filiale des sociétés mères résidant en Occident. Ces filiales n'étaient représentées que par les quelques comptoirs de commerce installés au service de la métropole. Pour servir l'économie de la puissance colonisatrice, elle est devenue un excellent moyen d'exploitation et d'exportation des capitaux. Colonisation et filiales d'assurance avaient les mêmes objectifs, à savoir, l'alimentation en matières premières des industries européennes pour le soutien et le développement des économies des différents états occidentaux.

L'assurance était utilisée pour exploiter au même titre que les colons. Ils étaient donc les mêmes dans leur fond mais différents dans leur forme. La différence dans leur forme réside dans la nature et la source des produits exportés.

Les colons avaient pour mission l'exportation des ressources minières et forestières pour le compte des industries de transformation. Les filiales d'assurance avaient pour rôle de drainer les capitaux vers les industries d'assurance européennes en vue de développer l'économie des pays concernés. Ces capitaux ont pour origine les risques existant dans les colonies et créés pour servir aux besoins des colons en place. Quelle est donc l'origine des risques ? Quel lien existe-t-il entre eux et l'industrie d'assurance ?

Tout d'abord qu'est-ce qu'un risque ?

En assurance, le risque a deux sens. Le premier désigne un bien quelconque (meuble, immeuble, intégrité physique d'un individu), tout ce qui peut être endommagé et dont la destruction entraîne une perte. Le second désigne un évènement aléatoire qui peut être bon ou mauvais selon le cas, pouvant survenir à un bien ou être cause par lui (responsabilité civile, incendie, vol, blessures).

.../...

Pour ce qui concerne leur origine, ils naissent, se développent ou diminuent en nombre selon que l'économie d'un milieu croît ou décroît. En effet, plus une économie est prospère, plus les risques apparaissent. Plus ils apparaissent, plus l'individu se sent menacé. Il cherche alors à se mettre à l'abri et à protéger son patrimoine contre les dommages qu'ils peuvent subir ou causer à autrui. L'individu se protège donc contre un risque et protège un autre. C'est la recherche de cette sécurité qui anime l'être, qui fait la raison de l'industrie d'assurance, puisqu'elle ne peut être offerte que par elle, personne morale supposée solvable. Cette solvabilité de l'industrie d'assurance n'est possible que par les risques. L'un lui servant de source financière, l'autre lui permettant de s'affirmer au plan social. Il y a une interdépendance entre ces deux risques dans la mesure où c'est grâce à l'un que l'assureur parvient à faire face au second. Par leur combinaison, naît le marché d'assurance. Selon qu'ils ont nombreux ou peu, le marché est large ou étroit. Ainsi, le risque est fonction de l'économie, le marché fonction des risques, la capacité de l'entreprise d'assurance fonction du marché. Partant, nous pouvons dire que les risques sont à l'origine du développement d'une industrie d'assurance et lui servent de matières premières en réalité. Grâce à leur nombre et à leur possibilité de couverture, l'industrie d'assurance sera alimentée de matières premières qui lui procurent une assise financière solide <sup>lui</sup> permettant <sup>ainsi</sup> de soutenir et de favoriser le développement économique d'un milieu et de faire face à ses engagements.

La croissance économique du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle a été pour l'Europe, contrairement à l'Afrique, un sérieux atout pour le développement des entreprises d'assurance. Mais l'Afrique après les indépendances, comme hier l'Europe du "siècle de la lumière" a connu une croissance économique accélérée. Croissance manifestée dans le domaine social et économique qui, d'une part a créé des risques et a considérablement diminué d'autre part, le sens de la solidarité chez l'africain.

Chaque médaille ayant son revers, le développement socio économique de notre continent a mis à jour des risques qui sont sans commune mesure avec la possibilité de couverture de nos compagnies d'assurance. D'année en année, le besoin de sécurité s'accroît chez l'africain. De plus en plus les compagnies se créent et sont de moins en moins efficaces par manque de capacité financière suffisante. Cette insuffisance de capacité oblige nos compagnies à recourir à la sécurité des marchés extérieurs. Recours qui ne fait qu'accentuer encore plus leur faiblesse et leur dépendance.

Toutes les possibilités économiques s'offrent cependant au continent pour une industrie d'assurance crédible. Il dispose de "40 % du potentiel hydro électrique du monde, la plupart du diamant et du chrome 30 % de l'uranium existant dans le monde non communiste ... 50 % du phosphate, 8 % des réserves de pétrole connu... 70 % du cacao, 60 % de café, 50 % de l'huile de palme ... Il n'existe aucun autre continent doté de tant d'abondance et de diversité" (1)

Avec toute cette richesse, notre continent demeure en voie de développement pour ne pas dire pauvre. Serait-il un colosse aux pieds d'argile ?

D'aucuns accuseront le passé colonial. Certes, l'Afrique pendant environ un siècle a été victime de l'exploitation coloniale, mais est restée le continent le plus doté. Mieux, elle a recouvré aujourd'hui son indépendance et ce, depuis une trentaine d'année. Alors, doit-on toujours continuer à en vouloir à ce passé ? Quelle serait la part de notre histoire si ce passé doit être toujours conservé dans le présent ? La colonisation doit désormais servir d'enrichissement à l'histoire africaine, surtout qu'elle n'a pas laissé que des traces de "cravaches" L'industrie d'assurance pour laquelle nos états cherchent à intégrer à leur économie en est la preuve. Nous devons avoir comme actualité, la recherche des voies et moyens pouvant mener à une exploitation efficace de cette industrie laissée comme héritage par ce passé colonial.

L'exploitation efficace de l'assurance, passe par son intégration à l'économie. Ce qui nécessite le concours de tous nos états. Il est dit en Afrique "qu'un seul doigt ne peut ni saisir, ni soulever un objet si petit soit-il". (2) De ce fait, nous devons nous rappeler sans cesse que l'une des valeurs morales de notre continent et qui nous est propre voire innée, a de tout temps été la solidarité. Que seule l'union fait la force et que nous avons tout à gagner des regroupements sous-régionaux et régionaux que de l'individualisme, de l'isolement. Seuls ces regroupements pourront donner naissance à des compagnies d'assurance fiables et viables capables d'honorer leurs engagements vis à vis des assurés et bénéficiaires de contrats à court terme, et

---

(1) Revue américaine "journal de développement économique" volume 2 n°3.

(2) adage malinké en citant à l'union qui fait la force. Les doigts ne pouvant <sup>dans</sup> l'isolement accomplir aucun acte positif.

de jouer pleinement et positivement leur rôle dans le développement économique du continent tout entier à long terme.

Nous sommes obligés de ce fait, de faire appel à notre sens de solidarité d'antan, car "il est bon de savoir nager, de savoir grimper à l'arbre, de savoir monter à cheval, mais il est meilleur de se connaître soi-même". (3)

L'Afrique aujourd'hui plus que jamais a besoin de s'unir pour venir à bout des différents maux dont souffre l'industrie d'assurance. S'unir pour mieux gérer et maîtriser les risques nés de sa croissance économique, pour être moins dépendante de l'extérieur. Cette union permettra de diminuer les conséquences fâcheuses qui pourront se faire sentir lorsque l'Ouest se tournera vers l'Est. Elle ouvrira la voie par laquelle les africains devront s'embarquer pour que l'industrie d'assurance contribue efficacement au développement économique de leur pays et du continent. Cette voie est celle de la coopération africaine en matière d'assurance et de réassurance. Coopération qui a été déjà entreprise par la mise en place de certaines organisations : l'organisation des assureurs africains (O.A.A), la conférence internationale de contrôle d'assurances des états africains (CICA). Ces différentes organisations ont mené des actions continentales en faveur de l'intégration des assurances africaines par la création d'organismes permettant aux états d'être moins tributaires de l'extérieur en matière d'assurance et de stimuler la solidarité entre assureurs. Il s'agit de la société africaine de réassurance, la société de réassurance des états membres de la CICA (CICA RE).

Il est important de préciser que cette coopération africaine en matière d'assurance et de réassurance ne prône pas l'isolement de notre continent. Mais à compter tout d'abord sur nos propres forces, puisque quoi qu'il en soit, en cette fin du XX<sup>e</sup> siècle, nous devenons de plus en plus dépendants les uns des autres. L'isolement n'est profitable pour aucun des continents aussi riche et puissant soit-il, surtout en matière d'assurance. Dans ce domaine, aucun continent ne peut vivre sans avoir recours à l'aide extérieure. La coopération internationale est à ce titre indispensable à l'Afrique pour sa méconnaissance dans la gestion de certains risques.

---

(3) Adage malinké invitant à la conservation de certaines valeurs morales du passé et ne jamais oublier qui on est.

Toutefois, la coopération avec l'extérieur doit être pratiquée avec prudence. Elle ne doit être qu'un appoint pour notre continent qui à priori ne doit compter que sur ses propres forces. A la politique de l'autosuffisance alimentaire entreprise par nos états, nous devons joindre celle de l'autosuffisance financière de nos compagnies d'assurance et de réassurance avec comme voie pour<sup>y</sup>aboutir, la coopération africaine.

Entreprise aussi ambitieuse que difficile d'une part par la différence de mentalité et du caractère spécifique de l'assurance d'autre part, le chemin vers la coopération n'est pas aisé .

Il s'agit donc dans les pages qui suivent, d'évoquer le pourquoi et le comment de cette coopération, les difficultés ou problèmes qui constituent ses entraves.

PREMIERE PARTIE

POURQUOI ET COMMENT UNE COOPERATION AFRICAINE EN MATIERE  
D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE

Pour pallier aux problèmes liés à l'envergure des capacités des compagnies d'assurances de nos pays et de notre continent, il faut la conjugaison des efforts de tous les assureurs africains. Cette conjugaison des efforts ne peut se faire que par la coopération sous-régionale, voire régionale, pourquoi et comment? Quelles en est la nécessité? Quels sont les objectifs?

CHAPITRE I : LES FONDEMENTS DE LA COOPERATION

Il s'agit d'évoquer les raisons de cette coopération. D'abord l'industrie d'assurance comme déjà expliquée n'est pas un produit africain. Elle a été adoptée vers les années 1970 par les états dans le but de relancer leur économie et de participer ainsi à leur développement. Pour qu'elle soit bien adoptée, il faut qu'elle soit bien adaptée. C'est-à-dire être exploitée en tenant compte des réalités socio-économique du continent. Cette adaptation aux réalités africaines fera qu'elle parviendra à répondre pleinement à la mission qui lui est assignée.

Section 1 : La nécessité

La nécessité d'une coopération africaine en matière d'assurance se fait sentir d'une part par le rôle confié aux entreprises d'assurance, d'autre part par la similitude entre l'assurance et la coopération.

Sous-section 1 : Par le rôle des entreprises d'assurance

Pour que les entreprises d'assurance jouent efficacement leur rôle dans le développement économique, il leur faut une capacité financière suffisante. Or, nous savons que la plupart d'entre elles ont vu le jour dans un cycle de crise économique dont elles continuent à subir les conséquences. Les états qui les ont mises en place en leur confiant cette mission n'avaient pas la possibilité de faire face à ces difficultés économiques pour la simple raison qu'ils étaient jeunes et n'étaient pas suffisamment armés financièrement. Les sociétés d'assurance qui étaient d'ailleurs toutes de droit national n'ont fait que subir les conséquences de cette difficulté financière dans

.../...

la mesure où dès leur naissance, elles n'ont pas été dotées d'assise solide. La conséquence de cet handicap financière est l'incapacité pour elles d'assurer la couverture des risques existant dans leur portefeuille, d'où la recherche de la sécurité en faisant appel aux services des marchés extérieurs à des coûts excessifs par la réassurance internationale.

En effet, l'appel à l'extérieur pour la couverture de nos risques ne fait que rendre nos compagnies encore plus incapables. La fuite des capitaux par ce biais demeure une préoccupation pour nos pouvoirs publics. Sur une prime d'assurance de 700 milliards, environ 500 milliards sont cédés hors du continent (4). Autrement dit, l'Afrique ne conserve sur les primes afférentes à ses risques que 28,57 %, les 71,43 % servent d'aliment pour l'extérieur. Les entreprises africaines ont-elles remplacé les filiales d'avant les indépendances ? En réalité, la conservation étant la part des risques, donc de primes qu'une compagnie garde pour son propre compte est vitale pour elle. Une compagnie qui ne fait donc pas de conservation ne fait pas de l'assurance. Ayant un rôle d'agent économique, comment peut-elle jouer ce rôle si les primes à utiliser pour cette fin ne sont pas conservées? sans conservation, on ne peut parler d'assurance et sans assurance, de développement économique.

Sous-section 2 : Par la similitude de l'assurance et de la coopération.

L'assurance et la coopération ont des points communs. Ce qui démontre qu'elle peut être une solution pour les africains dans la gestion de l'industrie d'assurance.

La coopération peut être définie comme tout soutien de quelque nature que ce soit, apporté mutuellement par deux ou plusieurs personnes physiques ou morales, liées étroitement par des causes sociales, économiques et professionnelles. La coopération est en quelque sorte une entraide, donc bilatérale, c'est à dire qu'elle exige une contribution mutuelle entre ses membres. Ce qui sous-entend que deux parties n'ayant rien à s'apporter l'une, l'autre ne sauraient coopérer, leur

---

(4) B.B LAWSON : séminaire sur la réassurance "Pool et coopération" les 25-29 Septembre 1989 à Casablanca Page 2

intérêt n'étant pas lié. A sens unique, la coopération ressemblerait plus à un don qu'à une entraide. C'est une association de personne luttant contre ou pour cause commune.

Cet esprit de solidarité, existant dans la coopération ressemblerait à celui résidant dans l'assurance.

Cette dernière est définie comme : "une technique de la solidarité par la mutualité. Cette technique repose essentiellement sur un groupement de risque présentant certains caractères de dispersion, d'homogénéité et de fréquence, risque que l'assureur doit en s'inspirant de la loi des grands nombres, sélectionner pour pouvoir en effectuer la répartition et la compensation suivant les données statistiques" (5).

Dans ce rapprochement de l'assurance et de la coopération, nous constatons deux aspects justifiant le Pourquoi d'une solidarité africaine en matière d'assurance et de réassurance.

D'abord, un aspect d'ordre général qui résulte du fait que les pouvoirs publics et les assureurs des différents états luttent contre et pour une même cause. Contre la fuite des capitaux hors du continent et pour le maintien du maximum de produits générés par les risques nés de la croissance économique de l'Afrique.

Ensuite, il y a un second aspect qui peut être considéré comme particulier. Celui de la solidarité. Il y a solidarité entre les coopérateurs. La même solidarité existe en Assurance. Mais, pour cette dernière, elle est plus aiguë. Elle se fait sentir entre les membres de la mutualité (les assurés), entre les risques qui forment un groupement et se compensent, entre les assurés et les risques, enfin entre les assurés et l'assureur qui est le gérant de la communauté.

La solidarité entre les membres se justifie par le versement par chacun d'une somme (Prime) pour que les conséquences d'un événement aléatoire qui frapperait l'un d'eux soient atténuées. Entre les risques c'est par le jeu de la compensation des mauvais par les bons pour le maintien de l'équilibre. Les assurés et les risques, par le paiement de la prime qui en cas de dommage subis ou causés par un bien, les conséquences en résultant soient réparées. Les assurés et l'assureur par

---

(5) Définition de PICARD et BESSON citée lors du Vè congrès africain d'assurance tenu les 7 et 11 Juin 1976 à CASABLANCA (Maroc) par M.J. PILOT Directeur Général de la Société Commerciale de Réassurance . (SCOR) PARIS.

l'alimentation de la caisse commune qui sert au gérant de faire face à tous ses engagements et à participer aux activités économiques du milieu dans lequel il évolue.

Ces relations entre les différentes composantes de l'assurance sont si subtiles que méconnues ou mal cernées par l'assureur, la chaîne se brise. L'assurance est donc par excellence une véritable technique de solidarité.

Ajoutons à cette nécessité, le déséquilibre des échanges de service entre les assureurs européens et africains. Le continent européen exporte plus de sécurité vers l'Afrique qu'elle n'en importe. Aussi, en contre partie des affaires de bonnes qualités que l'Afrique lui cède, le continent européen lui donne des risques de mauvaise qualité. A cette liste déjà noire, s'ajoute le problème de la couverture des risques nouveaux (équipements électroniques), des risques de pointe (accumulation des valeurs, plateformes pétrolières) et ceux des catastrophes naturelles (inondations, tremblement de terre).

Pour toutes ces raisons, la nécessité d'une coopération n'est plus à démontrer. Qui veut voyager loin, ménage sa monture. L'industrie d'assurance doit être ménagée. Ce qui consisterait à sa dotation en moyens qui lui permettront de conserver une grande partie de ses risques. Ces moyens ne peuvent être trouvés en partie que dans la gestion de la solidarité par la solidarité. Face à la coalition des différentes composantes de l'assurance, adopter la stratégie de la coopération pour pouvoir atteindre les objectifs fixés.

## Section 2 : Les objectifs

Le rôle assigné aux entreprises d'assurance est en premier lieu l'accomplissement de leur fonction technique c'est-à-dire la satisfaction aux besoins des assurés et bénéficiaires de contrats. En second lieu, le développement économique et social des états en particulier et du continent tout entier en général. Ces objectifs se situent à deux niveaux : National et continental.

### Sous-section 1 : Au niveau national

Il s'agit à ce niveau d'augmenter la capacité des compagnies d'assurance en les permettant de conserver le maximum de primes générées par les risques nationaux. Conservation qui leur permettra d'atteindre leur objectif national tant au plan technique qu'au plan financier.

.../...

Au plan technique, les entreprises d'assurance encaissent les primes en contre partie des polices qu'elles délivrent. Ces polices donnent aux détenteurs un droit sur leur patrimoine, jusqu'à ce qu'elles honorent leurs engagements en cas de sinistres, vis-à-vis des détenteurs.

Au plan financier, les entreprises d'assurance jouent un rôle d'intermédiaire entre les entreprises financières, généralement les banques et les entreprises non financières qui ont pour vocation de produire des biens et des services. Toutes ces activités sont rendues possibles pour les compagnies d'assurance, par le versement des primes que font les assurés.

L'objectif visé est donc de permettre aux assureurs nationaux de remplir les conditions qui lui sont indispensables pour l'accomplissement de ces différentes fonctions. Ce qui facilitera l'atteinte des objectifs au niveau du continent.

#### Sous-section 2 : Au niveau continental

La réussite au niveau national des compagnies d'assurance, entraîne forcément celle du continent tout entier. Car, ce sont les mêmes objectifs visés mais à différentes échelles. Ceux à l'échelle régionale consistent à retenir par le jeu de la coopération le maximum de risques sur le continent en vue de leur exploitation efficace pour un développement économique profitable pour tous les états.

A ce niveau, l'assurance n'ayant pas la compétence requise, il faut faire appel à la technique de l'industrie de la réassurance comme moyen de rétention ou de conservation des primes.

L'entreprise d'assurance, comme toutes les autres entreprises ont des objectifs à atteindre. Ces objectifs ne peuvent être atteints que grâce à la combinaison de certaines ressources qui constituent des moyens à mettre en oeuvre ou des voies à entreprendre. L'une des voies étant celle de la coopération et qui d'ailleurs est considérée pour le moment comme la meilleure, voire nécessaire, qu'est-ce qu'il faut pour y aboutir ?

#### CHAPITRE II : COMMENT COOPERER

D'abord, il faut une organisation à tous les niveaux tant national que continental. Constituer l'organisme matériel de l'entreprise d'assurance, propre au niveau concerné. Le rapprochement de la coopé-

.../...

ration et de l'assurance déjà tenté par leur définition (sous-section 2) démontre plus ou moins que cette dernière (l'assurance) est une profession à forte vocation de coopération. De ce fait, il faut une coordination des efforts entre tous les intervenants aussi bien en matière d'assurance qu'en matière de réassurance.

Coopérer est synonyme de concertation, de participation effective de la part de tous les membres. Sans le recours à la coopération, une réalisation positive en matière d'assurance et de réassurance sur notre continent ne serait qu'utopie. La coopération doit servir pour les assureurs africains de "cheval de Troie" dans la bataille pour l'édification d'une industrie africaine d'assurance viable. Chaque partie se doit d'apporter sa pierre pour la construction de l'édifice commun sur le plan national en matière d'assurance et régional en matière de réassurance.

Section 1 : En matière d'assurance ?

La coopération en matière d'assurance n'intéresse que le niveau national. Elle concerne à cet effet, les différents acteurs ou intervenants <sup>dans</sup> l'activité d'assurance de celui-ci.

Sous-section 1 : Par l'action des différents intervenants.

a) L'Etat

Il contrôle les entreprises d'assurance pour se rendre compte de leur solvabilité vis à vis des assurés et bénéficiaires des contrats. Or, la solvabilité d'une entreprise d'assurance est liée à sa capacité financière qui est fonction de sa capacité de souscription des risques ou bien de sa gestion. Pour une meilleure défense des intérêts des assurés, l'état au lieu d'un simple contrôle, doit soutenir les compagnies par la création des risques et l'organisation des marchés.

Pour ce qui concerne la création des risques, il s'agit pour l'état de s'intéresser à nos activités artisanales et agricoles. L'économie de la plupart de nos pays est basée sur ces deux activités et elles évoluent parallèlement à l'industrie moderne. Les agriculteurs et éleveurs constituent à eux seuls 70 % de la population active du continent contre 10 à 13 % en Europe et 6 % aux Etats-Unis. Ces agriculteurs et éleveurs regroupés en coopératives par l'état deviendront à long terme de véritables entreprises. Ceci est valable pour les artisans (cordonniers, forgerons, teinturiers) qui drainent

d'importants capitaux dans leurs activités.

Toutes ces activités, avec le concours de l'état peuvent servir d'aliments aux entreprises d'assurance.

Quant à l'organisation des marchés, elle vise à diminuer sinon à supprimer la prépondérance de petites compagnies vulnérables qui ne survivent que grâce aux commissions de réassurance. Leur présence sur nos marchés ne fera qu'accentuer la fuite des capitaux par le biais de la réassurance. L'état les obligeant à une fusion, elles seront capables de donner naissance à des sociétés fiables et pourront satisfaire aux besoins de conservation nationale et devenir crédibles aux yeux de leurs assurés.

b) Les assurés

L'un des problèmes des compagnies d'assurance en Afrique est celui des arriérés de primes. Le non paiement de prime a sa place dans l'insuffisance de capacité des sociétés d'assurance. Les assurés peuvent contribuer au développement de l'industrie d'assurance en lui permettant de rentrer en possession de ses fonds par le paiement des primes dues. Cependant, ce comportement des assurés qui peut être qualifié de patriotisme ne dépend en réalité que de celui des industriels d'assurance.

c) Les assureurs

Ils doivent se faire le devoir d'approcher la population. De faire connaître les produits. Si, certains produits de certaines branches tels que l'incendie, l'assurance vie, sont méconnus de la population, c'est à cause d'un manque de communication. Pour que notre public se rende compte de cette nécessité d'assurance des immeubles et habitations, il faut une reconversion de leur mentalité à travers les médias, les revues (par exemple celle de la CNA, Assur info etc.)

Aussi, il faut une solidarité entre assureurs nationaux. Solidarité qui se caractérise par le partage des risques.

Sous-section 2 : Par le partage du risque

Le partage du risque entre assureurs évoluant sur un même marché est une des conditions nécessaires à remplir pour qu'il y ait assurance. Il exige une solidarité entre assureurs. Solidarité qui est le fondement d'une coopération nationale et le point de départ de celle du continent.

Sans partage de risques, on ne peut espérer sur une bonne opération d'assurance. Pour faire honneur à la définition de l'assurance et la faire accepter comme technique de gestion de la solidarité, il faut une répartition des risques. Répartition par un partage des risques d'une part entre assureurs et réassureurs d'un même marché et assureurs évoluant sur des marchés différents d'un même continent ou de divers continents d'autre part. Ces différents partages sont possibles par des techniques différentes. Entre assureurs de même marché, c'est la coassurance et de différents marchés d'un même continent ou de différents continents, la réassurance régionale ou internationale. Cette dernière fera l'objet d'une section à part, (la coopération internationale).

a- La coassurance

C'est assurer ensemble un même risque. C'est une technique par laquelle chaque compagnie n'accepte qu'une portion de la police originale. Elle est l'un des moyens traditionnels de division des risques entre compagnies opérant sur un même marché. Pratiquée à un degré maximum, elle permet une grande rétention de primes au niveau national. Cependant, ce moyen est limité par la différence de législations de nos états respectifs. Différence qui ne permet pas son extension à une plus grande échelle. Il peut être renforcé de ce fait par le moyen de constitution de Pools qui permettra un échange dans le domaine des risques assurés au niveau de la sous-région dans les pays concernés. "Un pool est un arrangement par lequel plusieurs assureurs conviennent de céder une catégorie d'affaires donnée à une organisation commune qui les répartit entre<sup>eux</sup> selon des proportions décidées à l'avance". (6)

Le Pool peut être constitué aussi bien en coassurance qu'en réassurance. Il sera à cet effet un Pool de coassurance ou un Pool de réassurance selon le cas.

Mais quelque soit sa nature, il a pour mission de gérer d'une manière particulière les risques. Cette manière particulière découle de l'envergure du risque à gérer. Il peut s'agir notamment des risques à capitaux élevés, des risques potentiellement catastrophiques qui nécessitent une gestion spécifique.

---

(6) GOLDING dans "The law and Practice of reinsurance" cf. "Pool et coopération" Page 5

Le pool peut être donc une association d'assureurs ou de réassureurs d'un même pays ou de différents pays qui opère selon les règles de la coassurance ou de la réassurance sous-régionale, en choisissant un gestionnaire à qui, l'association cède certaine catégorie d'affaires. Tâche pour lui de répartir cette catégorie d'affaires entre les différents membres de l'association.

Mais faute de législations communes à nos états et la plupart d'entre eux ne permettant pas la couverture des risques en dehors du territoire national, les assureurs doivent avoir recours à la réassurance régionale.

b)- La réassurance régionale

La réassurance est une technique par laquelle, un assureur direct (cédant) cède à un organisme (cessionnaire), tout ou partie d'un risque qu'il a pris en charge moyennant paiement d'un prix relatif au risque cédé (réassurance non proportionnelle), ou versement d'une part de la prime par lui encaissée au titre de la couverture du risque en question (réassurance proportionnelle).

La réassurance est une assurance du second degré. C'est l'assurance de l'assureur. Par le jeu de la réassurance, le risque peut être divisé à une proportion telle que l'assureur direct n'aura en cas de sinistre important, qu'une part minime à supporter. Elle peut être pratiquée à l'échelle continentale et inter continentale, contrairement à la coassurance.

Ce moyen de division de risques au niveau régional a un double intérêt. Non seulement, il favorise l'échange entre les sociétés, mais permet une conservation des primes afférentes aux risques objet de l'échange sur le continent. C'est donc un moyen qui peut être retenu par nos assureurs pour soutenir et compléter le partage de risques au niveau national et sous-régional.

Ce soutien peut se faire par la création au plan national, des caisses de réassurance privées ou étatiques qui seront le support des institutions de réassurance créées au niveau sous-régional. Ceci réduira encore plus le volume des affaires cédées en réassurance internationale par les échanges entre compagnies d'assurance, compagnies d'assurance et caisses nationales de réassurance, caisses nationales de réassurance et institutions sous-régionales de réassurance. ces dernières vont échanger avec les institutions continentales (AFRICA RE par exemple).

Toujours dans le cadre de partage de risques, une utilisation optimale de la capacité de rétention peut être obtenue sur le continent par la voie de réciprocité, un autre moyen d'échange de réassurance.

"La réciprocité est un échange de réassurance comparable en quantité et en qualité. Elle permet aux sociétés d'assurance de réaliser une meilleure distribution de risques dans l'espace et par voie de conséquence d'avoir des résultats plus équilibrés (7)".

La réciprocité est donc une sorte de "donnant, donnant", mais en respectant toutefois les critères de qualité et de quantité. C'est à dire qu'une société doit céder à sa partenaire les affaires égalisant en qualité et en quantité, celles que cette dernière lui cède. Pratiques entre les sociétés africaines, sur une base sélective, les échanges d'affaires en réciprocité peuvent être mutuellement rentables.

Bien que dotées de moyens ci-dessus, nos sociétés ne sont pas à même de couvrir tous les risques existant sur leur marché réciproque. Aussi, les échanges entre elles sans ouverture vers l'extérieur peut entraîner un autre risque qui est celui du cumul, qui n'est pas moins dangereux sur le plan de conséquence que les risques à capitaux élevés. Pour donc pouvoir faire face à ces problèmes ou du moins, les prévenir, nos sociétés doivent impérativement faire appel à la réassurance internationale.

## Section 2 : La coopération internationale

La réassurance internationale doit se faire sur la base d'une coopération internationale. C'est-à-dire, des échanges non seulement mutuels mais rentables pour chacune des parties. Il doit à cet égard exister entre les parties, une franche collaboration. Une coopération entre parties de forces inégales ne peut être rentable que si elle est basée sur la confiance. Cette confiance naît du comportement de la plus forte; en soutenant les efforts des sociétés africaines dans la fortification et le développement de leurs marchés de réassurance nationaux, en offrant leur service de réassurance au prix le plus bas possible,

---

(7) B.B LAWSON "Pools et coopération" Page 17

compatible avec la gravité des risques réassurés. (8)

Ainsi, plus ou moins sera établi l'équilibre entre l'Europe et l'Afrique qui, généralement ne cède que des risques de bonne qualité sans contre partie équivalente.

L'accroissement de la capacité de rétention de nos marchés africains en matière d'assurance et de réassurance repose sur l'aptitude de nos entreprises d'assurance à conserver une plus grande proportion des primes d'assurance produites par le continent. Certes, d'une manière isolée, elles ont des possibilités limitées. Mais, par la voie de la coopération nationale, sous-régionale et régionale, elles pourront atteindre l'objectif visé.

Mais comme toute entreprise, l'aboutissement à cette coopération africaine n'est pas chose facile. Nos états se heurtent à des obstacles nombreux et variés, dont les plus importants feront l'objet d'un développement dans les pages qui suivront.

---

(8) Recommandations de la "Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement" CNUCED. Manuel de réassurance  
M. CROSS MANN. Pages 233-234

DEUXIEME PARTIE

## LES OBSTACLES A LA COOPERATION

La coopération africaine est une entreprise aussi difficile qu'ambitieuse, surtout en matière d'assurance et de réassurance.

Difficile par la nature de certains problèmes spécifiques à l'Afrique. Par exemple, la population magrhebine qui se prend plus pour une population arabe qu'une population africaine. Ensuite, il y a le contraste existant entre les différentes mentalités de la population de l'Afrique sud saharienne. Différence de mentalité due par le fait que les différents pays ont eu des colonisateurs différents. Nous constatons d'une part la présence des colonisés anglais, d'autre part des colonisés français. Au lieu de faire fi à ces considérations secondaires, certains y mettent l'accent rendant toute interpénétration impossible.

En plus de ces problèmes qui engendrent des obstacles à la coopération africaine, s'ajoutent ceux spécifiques à la nature même de l'activité d'assurance.

L'Afrique doit donc faire face à divers problèmes pour aboutir à une coopération concrète. La coopération est certes, un moyen auquel les industriels africains d'assurance doivent recourir pour augmenter les capacités des compagnies mais, à son tour, elle a besoin du minimum de leur part pour son devenir. Les problèmes se présentant à ces compagnies alors, sont tels qu'elles sont de nos jours incapables de lui apporter ce minimum. Ces problèmes sont de divers ordres. Ils peuvent être classés en :

- des problèmes d'ordre général
- des problèmes d'ordre technique

### CHAPITRE I : LES PROBLEMES D'ORDRE GENERAL

Ce sont ceux qui sont communs à tous nos états et sont généralement la cause des problèmes techniques que connaissent nos différentes compagnies. Ils sont historiques, législatifs, politiques et économiques.

#### Section 1 : Sur le plan historique

L'histoire de l'industrie d'assurance est récente en Afrique. Elle se situe, non pas à partir de la colonisation mais pendant la période durant laquelle nos états ont pris l'initiative de l'exploiter.

.../...

Car, pendant la colonisation, on ne pouvait parler d'assurance africaine encore moins de marché d'assurance ou de gestion de risque. L'activité d'assurance n'étant à l'époque réservée et pratiquée que par les représentants des puissances colonisatrices. C'est ainsi que l'Afrique ignorant tout de l'assurance et surtout de la gestion des risques que l'industrialisation entreprise fait naître des risques importants dont la couverture ne pouvait être assurée par le soin des compagnies d'assurance naissantes. La gestion et la couverture de ces risques s'est avérée difficile pour les assureurs africains parce que ignorant les moyens pour y parvenir faute de statistiques qui ne peut être obtenue qu'en se basant sur les expériences passées.

### Section 2 : Sur le plan législatif

Nos pays sont tous des anciennes colonies anglaises ou françaises. Chacune d'elles ayant hérité de la législation de sa mère patrie, constitue un obstacle dans la mise en place d'une législation harmonieuse propre au continent africain. Or, pour une coopération réelle, il faut nécessairement un langage commun.

### Section 3 : Sur le plan politique et économique

Ces problèmes sont nés de l'appartenance des états africains à l'un des blocs ayant divisé le monde après la seconde guerre. Il s'agit du bloc capitaliste des pays de l'Ouest et du bloc socialiste des pays de l'Est.

En effet, l'Afrique aux heures des indépendances a été marquée par l'influence des pays de l'Ouest (capitalistes) et ceux de l'Est (socialistes). C'est ainsi que sont nés des états se disant "socialistes" et ceux se disant "capitalistes" voulant maintenir des relations avec l'ancienne puissance coloniale. Cette division au sein du continent a eu des conséquences allant jusqu'à la rupture totale ou partielle des échanges entre états, que ce soit économiques ou même culturels. Ainsi, les états africains au lieu de conjuguer leurs efforts pour saper le fondement de la colonisation, et atteindre l'objectif commun, se sont laissés être les victimes de problèmes purement secondaires. Si nos états avaient pensé à la réalisation de cette coopération depuis les indépendances, les obstacles aujourd'hui présents ne se seraient pas présentés ou du moins seraient moindre.

A ce problème, vient se greffer celui provoqué par la crise économique que les états ont connu dans les années 1979 et qui a entraîné la faillite des banques. Les banques pouvant être considérées comme les partenaires des entreprises d'assurance dans l'accomplissement.

des fonctions financières, leurs difficultés peuvent les affecter sérieusement. Les entreprises d'assurance se servent des banques de dépôt de leurs fonds. Ce sont ces fonds qui permettent aux banques de jouer leur rôle d'entreprises financières en prêtant des sommes d'argent à ceux qui en ont besoin, principalement les entreprises non financières, moyennant intérêts. Ces intérêts permettent aux entreprises d'assurance de rentabiliser les provisions techniques qui sont destinées à faire face aux engagements à court, moyen et long terme. Ces difficultés au niveau des banques ont beaucoup joué sur les compagnies d'assurance en altérant leurs provisions techniques. Signalons en passant le problème du manque de confiance entre assureurs nationaux, qui rend toute coopération nationale difficile.

## CHAPITRE II : LES PROBLEMES D'ORDRE TECHNIQUE

L'assurance et la réassurance sont deux techniques intimement liées. La réassurance est pour l'assurance ce qu'est le squelette pour le corps humain. Sans la réassurance, l'assurance ne saurait se tenir. C'est la raison pour laquelle, elle est qualifiée comme l'épine dorsale de l'assurance. Une entreprise d'assurance a besoin de l'entreprise de réassurance pour se maintenir. Cette interdépendance fait que leurs sorts sont liés à tel point que généralement le problème de la cédante se répercute sur le cessionnaire.

Deux volets seront à cet effet examinés. Les problèmes techniques en matière d'assurance et les problèmes en matière de la réassurance.

### Section 1 : En matière d'assurance

\* L'assureur se base sur le passé pour gérer le présent par la mise au point des statistiques qui servent à l'élaboration d'un tarif. Ces statistiques<sup>qui</sup> sont établies à partir des expériences passées font défaut, puisqu'aucun pays africain n'a ce privilège compte tenu de la méconnaissance de l'activité d'assurance autrefois. Aussi, bien que les risques existaient, ils étaient le plus souvent ignorés parce que de faible quantité. Ce passé pauvre en expérience joue aujourd'hui sur l'avenir de nos compagnies d'assurance. Elles ont des difficultés dans la tarification des risques qu'elles doivent couvrir. La première gestion d'un risque réside dans sa tarification. Les risques bien tarifés permettent à l'assureur de respecter leur critère de solidarité qui est leur compensation. L'Afrique manquant des moyens lui permettant d'établir des statistiques fiables lui permettant de garantir le futur,

.../...

elle est aujourd'hui sujette à des problèmes d'appréciation et de gestion de ses propres risques.

A ce problème, nous pouvons ajouter celui des arriérés de primes et des provisions pour risques en cours.

\* Les arriérés des primes est un problème aussi général que technique. Général parce qu'il touche presque la totalité de nos compagnies, la quasi totalité des assurés n'exécutant pas leur obligation soit par ignorance, soit par suite de liquidation d'une société d'état assurée par les soins d'une compagnie d'assurance. Technique, parce que ces arriérés sont considérés comme des primes à recevoir et doivent être représentées selon la réglementation de la CICA par des placements en liquidité plafonnés de 30 à 40 % des provisions pour sinistres à payer. Le problème est que, pour une raison ou une autre, ces arriérés peuvent ne plus être payés.

\* Pour ce qui concerne les provisions pour risques en cours, la réglementation exige les méthodes des 36 %. Méthode qui décompose une prime de 100 F en 72 F de sinistres et de frais de gestion étalés, 7 F de frais d'établissement de contrat et 20 F de commissions. Elle se justifie par le fait que les sinistres représentent 65 % de la prime commerciale et leur gestion représente 7 %.

L'inconvénient est que même les sociétés qui présentent un taux de sinistralité S/P élevé c'est-à-dire supérieur à 65 % vont mettre 36 % de leur prime de côté momentanément comme provision pour couvrir les sinistres futurs. Ce qui ne correspond pas à la réalité, car elles doivent prévoir plus de 36 % ne serait-ce que par prudence et par respect à la législation qui veut que les provisions soient suffisantes.

Nous donnons pour illustrer le commentaire ci-dessus l'exemple suivant : Supposons une société qui affiche un taux de sinistre S/P de 92 %. Elle doit constituer une provision pour risques en cours nos pas de 36 % mais de  $\frac{(92 + 7)}{100} \times \frac{1}{2} = 49,5 \%$ .

## Section 2 : En matière de réassurance

Les problèmes en matière d'assurance devraient trouver leurs solutions dans la réassurance. Telle que définie plus haut, la réassurance est nécessaire voire vitale pour une compagnie d'assurance. Mais, pour mieux bénéficier de ses avantages, les compagnies doivent avoir de bons techniciens capables de définir ou du moins de mettre en place un plan de réassurance adéquat.

.../...

Il s'agit d'un plan qui permettra à la compagnie de faire un choix entre les différentes méthodes de la réassurance dans le cadre du placement de ses excédents (part de capitaux de sinistres dépassant les capacités de l'assurance direct).

Chacune de ces méthodes sont des mécanismes divers et ne s'appliquent pas toujours et partout. Leur adoption dépend de la branche d'assurance concernée, des résultats qu'elle dégage sur le marché local. Leur inclusion dans un traité dépend de la volonté de l'assureur (cédant) et du réassureur (cessionnaire). C'est pourquoi une bonne connaissance des techniques de la réassurance et surtout une vue claire et précise des finalités de chaque mécanisme sont indispensables afin que la négociation entre cédant et cessionnaire soit équitable et mutuellement bénéfique.

Il faut donc pour l'application de l'un des mécanismes, une connaissance des risques composant le portefeuille de l'assureur direct pour pouvoir fixer le maximum de capitaux ou de montant de sinistres à conserver par police ou par évènement selon qu'il s'agisse d'un traité "excédent de plein ou excédent de sinistres".

N'ayant pas de techniciens spécialisés et ayant un portefeuille déséquilibré par la prédominance des risques de pointe, les compagnies africaines se livrent à une réassurance excessive par la voie du traité excédent de plein, rendant ainsi la méthode inefficace.

Pour ce qui concerne l'excédent de sinistres, l'assureur doit payer une prime qui est sans lien avec les capitaux, contrairement au traité excédent de plein. Cette prime est fonction d'un ratio sinistres à prime appelé "Burning cost" affecté d'un chargement de  $\frac{100}{80}$  ou de  $\frac{100}{75}$  selon qu'il s'agisse de cession ou de rétrocession. Ainsi plus le taux S/P est élevé, plus la cédante paye une prime forte. Un taux S/P élevé denote que la cédante a une charge de sinistre très lourde. L'inconvénient est donc de faire payer par la cédante plus de primes au moment où elle a trop de sinistres à régler.

Tous ces problèmes empêchent l'industrie d'assurance africaine de s'épanouir pleinement. Ils sont à l'origine de son insuffisance financière. Insuffisance qui fait qu'aujourd'hui, nos états se débarrassent des sociétés de droit national par le moyen de la privatisation. Ce qui risque de nous faire revenir à notre point de départ.

.../...

CHAPITRE III : LES PROBLEMES RELATIFS AU MAINTIEN DES MOYENS MIS  
EN PLACE

Ce sont les conséquences des problèmes ci-dessus énumérées. Les moyens mis en place qui doivent servir de support à la coopération se sont heurtés à des obstacles qui constituent des entraves à leur évolution.

Les pools sont alimentés par les compagnies d'assurance. Il va de soit que si ces compagnies ont des difficultés financières, les pools en ressentent. D'où leur capacité trop faible pour répondre aux besoins de leurs membres. A cela, il faut ajouter le manque de foi dans la solvabilité de certains membres du pool.

Ces difficultés financières qu'accusent certains membres des organisations ne peuvent qu'entraîner leur retrait par manque de moyen pour s'acquitter leur cotisation. Ce qui en revanche ne peut qu'affaiblir les organisations et retarder la réalisation d'une coopération régionale en matière d'assurance et de réassurance.

R E S U M E

E T

C O N C L U S I O N

L'assurance est née en Europe au moyen âge par la pratique du prêt à la grosse aventure. Elle est à ce titre un produit de l'économie européenne. Produit qui a bénéficié des progrès réalisés aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles dans les domaines de la science et de la technique, qui ont permis un bond en avant dans les différentes activités économiques.

En effet, ces progrès ont permis au continent européen de développer son industrie d'assurance par sa croissance économique qui a engendré de nombreux risques. Risques qui font la raison d'être de l'industrie d'assurance, l'importance d'un marché d'assurance étant fonction de leur nombre.

Il convient aussi de signaler que les assureurs européens à leur début ne pratiquaient que les assurances dommages, les assurances de responsabilité n'étaient pas encore connues.

Tous ces facteurs ont été pour eux des avantages contrairement à leurs homologues africains.

Cependant, l'Afrique n'est pas restée à la marge du développement économique. L'industrialisation entreprise par nos états pour la sauvegarde de notre indépendance économique a mis à jour de nombreux risques. Mais des risques qui sont sans commune mesure avec la capacité financière de nos compagnies d'assurance. Cela est dû au fait qu'elles n'étaient pas suffisamment préparées, pour la seule raison que l'économie qui devrait leur octroyer l'assise financière nécessaire n'était pas assez solide. Mais aussi, et surtout le fait par les assureurs africains de débiter les opérations d'assurance par les garanties dommages et celles des responsabilités.

Si le développement économique a été bénéfique, pour les entreprises européennes, il l'a été et l'est moins pour les compagnies africaines.

Notre industrie d'assurance n'est entrain de subir aujourd'hui que les conséquences d'un contraste économique. Contraste créé par une industrialisation poussée voire sophistiquée qui ne concorde pas avec nos réalités de développement. Tout laisse à croire que notre continent s'est prématurément développé en brûlant les étapes.

Comme conséquence de cette "soif" de développement, nous avons la cohabitation "industries lourdes - économie faible" qui risquerait de coûter la vie à nos compagnies qui ne cessent de devenir de plus en plus incapables de jouer efficacement leurs fonctions techniques et

.../...

financière. Les objectifs assignés à nos sociétés d'assurance par nos différents états seront - ils atteints dans une telle situation ? sûrement pas, sinon difficilement.

Il reste tout de même pour l'Afrique, une lueur d'espoir qui s'est profilée à l'horizon : celle de la coopération africaine en matière d'assurance et de réassurance. Coopération qui s'avère nécessaire d'une part, par le rôle qui est confié aux entreprises, d'autre part, par la complexité de l'assurance et sa similitude avec la coopération. Il faut, pour gérer une communauté de risques qui constitue une force en perpétuel développement, une coalition des assureurs qui en sont les gérants. Ce qui exige le concours de tous, de la base, une coopération nationale nécessitant la participation de tous les intervenants (Etat, assurés, assureurs) au sommet, une coopération continentale demandant une concertation et une franche collaboration, donc la transparence. Ceci conduit au renforcement des liens par le partage des risques conditions indispensables pour maintenir le maximum de capitaux sur le continent, mais aussi à la préservation des différentes organisations déjà mises en place comme moyen de coopération.

Quelque soit l'efficacité de la coopération africaine, nos compagnies ne pourront couvrir la totalité des risques du continent, surtout pour ce qui concerne ceux d'une certaine envergure en capitaux ou en caractères. Face donc à la coalition des différents composants de la communauté des risques, utilisons la stratégie de la coopération.

Alors, notre coopération ne prônant pas l'isolement de notre continent, le partage des risques à l'échelle internationale devient une nécessité. Ce partage par le biais de la coopération internationale ne doit venir qu'en complément à la coopération africaine et doit se faire sur la base d'une confiance réciproque et de manière équitable. Autrement dit, ce que l'Europe exporte en sécurité vers l'Afrique, elle doit en importer de même en quantité et en qualité.

La coopération africaine en matière d'assurance ne sera certainement pas une tâche facile. Comme toute entreprise, elle se heurte à des problèmes de divers ordres :

- Les problèmes d'ordre général, communs à tous nos états. Ils peuvent être politiques résultant des différends qui ont secoué le continent lors de l'accession de ses états à l'indépendance, législatifs du fait de la différence entre la législation française et anglaise,

.../...

nos états ayant hérité de celles-ci. Le problème sur le plan historique se justifie par le fait que l'histoire de l'assurance est très récente en Afrique, d'où, sa méconnaissance.

- Les problèmes d'ordre technique se rattachent à l'absence d'un tarif qui concorde avec le comportement réel de nos risques. Ensuite, nous avons le problème que posent les arriérés de primes dans leur recouvrement qui devient de plus en plus incertain par l'aiguïsement de la crise. Enfin, se pose le problème dans la constitution des provisions pour risques en cours qui sont destinées à faire face au risque et à sa gestion pendant la période comprise entre la date d'inventaire et l'échéance de prime suivante. Selon notre réglementation, nos compagnies doivent appliquer la méthode de 36 %. Ce qui va s'en dire que même une société qui affiche une sinistralité supérieure à 65 % doit provisionner 36 % de ses primes pour faire face à ses engagements. Ce qui ne sera pas juste dans la mesure où cette méthode ne concerne que les sociétés qui ont une charge de sinistre de 65 F pour une prime de 100F. L'application de cette méthode par les sociétés qui ont des engagements supérieurs à 65 peut entraîner des conséquences fâcheuses car il n'y aura aucune concordance entre le montant des risques auquel elles doivent faire face et la somme momentanément mise de côté à cet effet.

La connaissance ou du moins la découverte des causes d'une maladie permet de la combattre plus aisément. Les assureurs africains connaissant les maux dont souffrent leurs compagnies, sont les mieux placés pour y apporter les remèdes nécessaires.

Notre continent, après trente années d'indépendance doit être suffisamment mûr pour pouvoir se mettre au-dessus de certains problèmes de contradictions secondaires et faire face aux contradictions principales.

Il est temps que l'Afrique prouve sa capacité à s'organiser, se diriger soi-même, en somme à trouver une solution à ses propres problèmes.

L'industrie africaine d'assurance rencontre des difficultés certes, mais la situation n'est pas si alarmante dans la mesure où l'origine du mal est connue. Quelque soit donc cette situation, les compagnies d'assurance de notre continent doivent survivre. Elles ont été créées par l'Afrique et pour l'Afrique, elles ne peuvent être que ce que les états et les assureurs africains auront voulu qu'elles soient.



Section 2 : En matière de la réassurance

|   |             |
|---|-------------|
| <u>CHAPITRE III</u> : Les problèmes relatifs au maintien des moyens mis en<br>Place ..... | 22          |
| <u>CONCLUSION</u> : .....   | 23, 24, 25. |
| <u>TABLE DES MATIERES</u> .....   | 26, 27      |
| <u>BIBLIOGRAPHIE</u> .....  | 28          |

B I B L I O G R A P H I E

\* Documents de séminaires

- \* B.B LAWSON : "Pools et coopération" Casablanca 1989
- \* D. POTOUNJOU TAPONZIE : "Problèmes des capacités en Afrique et leur exploitation optimale " Casablanca 1976
- \* M.J. PILOT Directeur Général de la Société Commerciale de Réassurance (SCOR) PARIS : "Problèmes posés en Afrique - Par la couverture des risques de pointe"
- \* Mrs DAVANE ET THIAW Professeurs IIA : Conférence tenue à Yaoundé le 14 Février 1990

\* MEMOIRE

- \* Mlle NGO MEE Louise : "La réassurance dans les pays en voie de développement : ses problèmes et essai de solution". Juin 1986.

\* OUVRAGES GENERAUX

- \* M. BIOUELE CICA-RE : Cours de réassurance LOME 1990
- \* M. GARBARZ : Cours de contrôle des sociétés d'assurance 1990
- \* M. Marcel CROSS MANN : "Manuel de réassurance"

\* REVUES

- \* Assur info N° 9
- \* Assur info N° 11
- \* Institut International des assurances : "La coopération en matière d'assurance" N°9 Janvier 1980